



FICHE PRATIQUE

Centre de commandement et de coordination

Le Centre de commandement et de coordination (CCC) est un élément essentiel du fonctionnement d'INTERPOL qui apporte en permanence un soutien aux bureaux centraux nationaux, aux bureaux régionaux et aux unités spécialisées chargées de la lutte contre la criminalité. Ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il facilite les communications opérationnelles dans les quatre langues de travail de l'Organisation, à savoir l'arabe, l'anglais, l'espagnol et le français. Avec ses trois salles des opérations stratégiquement situées à Lyon, Singapour et Buenos Aires, le CCC est présent à l'échelle mondiale, ce qui permet une transmission fluide des dossiers d'une zone à l'autre et une continuité du soutien et de l'assistance. Reflet de la diversité, le personnel du CCC est composé de personnes de différentes nationalités aux parcours professionnels variés, qui constituent une équipe compétente et efficace appuyant le travail d'INTERPOL en matière de coopération internationale et de lutte contre la criminalité.

► COMMUNICATIONS ET GESTION DES BASES DE DONNÉES

Le Centre de commandement et de coordination (CCC) est le centre névralgique des activités d'INTERPOL. Il est le premier point de contact, apporte un soutien aux unités spécialisées en cas de demande urgente d'assistance et coordonne les communications entre les 196 pays membres d'INTERPOL et le Secrétariat général en assurant les tâches suivantes :

- Traitement et évaluation des messages reçus : Examen, évaluation et distribution des messages reçus via I-24/7 – le réseau mondial sécurisé d'information policière d'INTERPOL – ainsi que les messages provenant du grand public, afin de répondre rapidement et efficacement aux demandes urgentes.
- Vérifications instantanées : Recherches rapides dans toutes les bases de données d'INTERPOL pour répondre aux demandes urgentes et apporter un soutien en temps utile.
- Connaissance renforcée des situations : Veille approfondie des sources ouvertes afin de fournir des informations en temps réel et de faire en sorte que les capacités policières d'INTERPOL soient proactives, réactives et adaptées à l'évolution des besoins des pays membres.
- Soutien aux opérations transnationales : Facilitation de la coopération et du partage d'informations entre les pays membres dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale.
- Publication de notices et transmission de diffusions urgentes : Publication, en dehors des horaires de bureau, de notices INTERPOL urgentes et validation de diffusions relatives à des suspects, des fugitifs et des personnes disparues, en coordination avec le Groupe spécial Notices et Diffusions (NDTF), conformément aux critères d'évaluation du danger, de l'urgence et de l'imminence (« évaluation DUI ») et des dispositions applicables du Règlement d'INTERPOL sur le traitement des données (RTD), dans le but de faciliter la coopération internationale et l'action des services chargés de l'application de la loi.
- Suivi des signalements positifs et coordination : Collaboration avec les bureaux centraux nationaux (BCN) concernés afin de vérifier les signalements positifs transmis par le Centre commun régional de communication (JRCC) du CARICOM IMPACS et d'en assurer le suivi, en veillant à ce que les mesures requises soient prises à l'arrivée à destination de passagers suspects.
- Traduction en urgence : Coordination avec les Services linguistiques (LSE) afin d'assurer la traduction de notices INTERPOL urgentes en dehors des horaires de bureau.
- Publication de notices orange et mauves : Envoi aux pays membres d'alertes concernant des menaces imminentes ou potentielles et d'informations sur des modes opératoires, objets, dispositifs ou modes de dissimulation nouveaux ou très élaborés utilisés par les malfaiteurs.
- Coordination des données opérationnelles : Gestion des données provenant d'I-Checkit, une solution de détection d'INTERPOL qui permet à des partenaires de confiance du secteur privé d'effectuer en temps réel des vérifications approfondies sur les passagers, en collaboration avec la communauté des services chargés de l'application de la loi.

Centre de commandement et de coordination

► CENTRE DE COMMANDEMENT ET DE COORDINATION (CCC)

► UNITÉ D'OPÉRATIONS ET DE DÉPLOIEMENT SUR LE TERRAIN

Créée en 2023 en tant que sous-unité spécialisée du Centre de commandement et de coordination (CCC), l'Unité des Opérations et du Déploiement sur le terrain joue un rôle essentiel en optimisant les aspects opérationnels et tactiques des déploiements d'INTERPOL dans les pays membres. Cette unité a pour rôle principal d'examiner méthodiquement et de valider les plans d'action de toutes les opérations de police d'INTERPOL, dans le strict respect des normes rigoureuses et des bonnes pratiques de l'Organisation. Ce processus d'examen précis permet à l'Unité d'évaluer l'efficacité de ces plans, en formulant des recommandations pratiques pour les améliorer et en garantissant le bon déroulement général des opérations mondiales d'INTERPOL.

► SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DU PERSONNEL

Outre ses fonctions de planification et d'examen, l'Unité des Opérations et du Déploiement sur le terrain entretient une communication fluide avec la Sous-direction de la Sécurité dans le but d'assurer le suivi de toutes les missions et de garantir la sécurité du personnel déployé dans des régions présentant un risque élevé ou extrême. En cas de crise médicale ou sécuritaire imprévue, elle collabore étroitement avec la Sous-direction de la Sécurité et les autres partenaires afin de faciliter l'extraction et le rapatriement en urgence du personnel, en faisant passer le bien-être et la sécurité de celui-ci avant tout.

► PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET COORDINATION

L'Unité des Opérations et du Déploiement sur le terrain a la responsabilité exclusive de la planification et de la coordination des déploiements du CCC, et elle favorise les partenariats stratégiques avec les pays membres de manière à garantir l'exécution précise, efficiente et efficace des opérations mondiales d'INTERPOL. Elle organise notamment les opérations essentielles du CCC telles que les suivantes :

- Déploiement de cellules de crise INTERPOL (IRT) : Adaptation des équipes à la nature particulière de l'événement (attentat terroriste, catastrophe naturelle, etc.) de manière à fournir un appui en matière d'analyses et un soutien aux enquêtes.
- Déploiement de cellules INTERPOL de soutien aux grandes manifestations (IMEST) : Soutien aux polices nationales pour ce qui concerne les mesures de sécurité et de contrôle aux frontières lors de grandes manifestations internationales.
- Cellule de liaison et d'opération (I-LOC) : Elle diffère des autres modèles opérationnels sous plusieurs aspects, notamment par le plus grand potentiel de participation d'acteurs concernés, la mobilisation de ressources, l'accessibilité immédiate aux bases de données et aux systèmes d'information (sous réserve d'accords juridiques) et le rôle actif du Secrétariat général d'INTERPOL dans le processus.



INTERPOL

► COORDONNÉES

Contactez-nous via notre site Web. Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le bureau central national INTERPOL de votre pays.

► Twitter: @INTERPOL_HQ

► YouTube: INTERPOLHQ

► WWW.INTERPOL.INT

